

Les bienfaits des chiens d'assistance sur le bien-être psychologique des utilisateurs en situation de handicap et leur intégration sociale

Elisanne Pellerin, UQAM

Résumé

Cet article propose de mieux faire connaître les chiens d'assistance au Québec et de se pencher sur les différents bienfaits qu'ils apportent, particulièrement chez les personnes en situation de handicap. En plus d'aider à accroître l'autonomie physique des bénéficiaires, ces chiens contribuent à la diminution du stress, à l'augmentation de l'estime de soi et facilitent les relations interpersonnelles.

Mots-clés

Chiens d'assistance, handicap, bienfaits, bénéfices

➤ Pour citer cet article :

Pellerin, Elisanne. 2020. « Les bienfaits des chiens d'assistance sur le bien-être psychologique des utilisateurs en situation de handicap et leur intégration sociale ». *Zizanie*, dossier « Rencontres interespèces et hybridations : l'animal et l'humain », sous la dir. de Fanie Demeule et Marion Gingras-Gagné, vol. 4, no 1 (automne), p. 102-115. En ligne. <https://www.zizanie.ca/vol-4-no-1-pellerin.html>.

La domestication des chiens daterait d'au moins 15 000 ans, bien que les études à ce propos tirent des conclusions parfois contradictoires (Ollivier, 2017, p. 50). Ils seraient les premiers animaux à avoir été apprivoisés. Au Canada, les Autochtones utilisaient les chiens pour le transport, les destinant donc au travail dès le début (Crawford, 2019, s. p.). Par cette domestication et les changements génétiques que celle-ci a engendrés, le chien est vite devenu un compagnon fidèle à l'humain et ce dernier a su repérer son potentiel pour effectuer de plus en plus de types de travail. J'ai moi-même eu la chance d'avoir un chien d'assistance afin de diminuer mes difficultés motrices dues à ma paralysie cérébrale, une maladie de naissance. Entourée de chiens domestiques depuis mon enfance, j'ai finalement décidé de demander un chien d'assistance à la fondation Mira à l'âge de dix-huit ans, au moment de commencer mon parcours universitaire.

Les chiens d'assistance sont de plus en plus présents au Québec. Plusieurs organismes à but non lucratif proposent de les entraîner pour pallier différentes difficultés physiques, psychologiques ou sociales de futurs bénéficiaires. Si la fondation Mira demeure la plus connue en ce qui a trait à la formation de ces chiens, elle n'est aujourd'hui plus la seule à offrir ce service. Alors que Mira propose des chiens d'assistance pour personnes ayant des troubles visuels, moteurs ou du spectre de l'autisme, d'autres organismes existent dans la province comme la fondation Les chiens Togo et l'Académie Stella, qui offrent tous les deux des chiens à des personnes souffrant d'anxiété ou de troubles de stress post-traumatique (TSPT). La prévention de ces crises est simple. Il suffit d'éduquer un chien à reconnaître l'odeur particulière qu'émet le corps lorsque son taux de sucre s'élève de façon importante. Lorsqu'il détectera l'odeur, le chien avertira alors son maître au moyen d'un signe qu'on lui aura préalablement appris en entraînement. Il y a aussi Assista, qui fournit tant des chiens pour le TSPT que pour l'autisme et la réhabilitation physique. Finalement, la Fondation des Lions du Canada chiens-guides fournit tous ces types de chiens à travers le Canada.

Si les bienfaits des chiens d'assistance sur la santé physique ne sont plus à démontrer, les avantages de ces compagnons de vie sur les plans psychologique et social semblent, eux, moins connus. En plus de remplir la fonction propre à leur formation, ces chiens apportent d'autres types d'avantages aux bénéficiaires en situation de handicap.

Ainsi, l'objectif de cet article est de faire un portrait non exhaustif des bienfaits psychologiques et sociaux apportés par les chiens d'assistance sur la vie des bénéficiaires et sur celle de leur entourage. Dans un premier temps, les rôles de ces chiens seront brièvement expliqués, de même que les lois qui entourent le droit à leur utilisation au Québec. Dans un deuxième temps, les bienfaits sur l'estime personnelle de même que sur la santé psychologique et l'anxiété seront illustrés. Dans un dernier temps, dans le but de mieux faire connaître les chiens d'assistance et leurs bienfaits, les avantages encore sous-estimés qu'ils constituent pour la vie sociale des bénéficiaires et pour l'État seront mis de l'avant.

Les différents types de chiens et leurs multiples fonctions

Il existe plusieurs types de chiens d'assistance. Les plus connus sont sans doute les chiens-guides destinés aux personnes ayant des problèmes de vision. Ces chiens sont formés pour aider les gens à s'orienter dans l'espace et à se déplacer de façon autonome en évitant les obstacles sur le chemin tels que les autres piétons, les voitures ou les escaliers. Ces chiens sont également formés pour apprendre des parcours. Le temps de formation diffère toutefois d'un organisme à l'autre selon les méthodes utilisées et la philosophie prônée. À titre indicatif, chez la fondation Mira, les chiens sont entraînés pendant six mois à temps plein par des professionnels, une fois leur socialisation d'un an en famille d'accueil terminée.

Les chiens d'assistance à la mobilité sont moins connus. Ils ont pour rôle d'aider à pallier un handicap moteur chez le bénéficiaire. Par exemple, le chien peut tirer un fauteuil roulant manuel pour éviter qu'une personne ayant une faiblesse aux membres supérieurs n'ait à fournir cet effort. Il peut aussi ramasser des objets au sol et les transporter, ainsi qu'ouvrir les portes et retirer les vêtements des gens lourdement handicapés pour qui ce geste en apparence simple demande un effort considérable. Ces chiens peuvent également prêter main-forte aux bénéficiaires en les aidant à marcher : ils soutiennent leur poids et favorisent le maintien de l'équilibre à l'aide d'un harnais adapté pourvu d'une poignée sur laquelle la personne peut prendre appui. Le chien est également présent pour aider son bénéficiaire à se relever en cas de chute au sol. Ce type d'assistant peut aussi épauler lors des transferts d'une surface à une autre (d'un fauteuil roulant à une chaise ou un lit, par exemple). Du point de vue des spécialistes de la fondation Mira, ce type de chien requiert une formation de cinq mois après son année de socialisation en famille d'accueil.

Il existe également des chiens de réhabilitation utilisés par les CHSLD. Comme leur nom l'indique, ces chiens sont spécialement utilisés comme outils pour favoriser la remise sur pied des patients atteints de troubles moteurs ou neurologiques. Le chien facilite, sur le plan physique, différents exercices (comme la marche ou la montée d'escaliers) pour retrouver de la force musculaire et de l'autonomie en cas de perte causée par différents facteurs comme des accidents ou une maladie. Des activités quotidiennes comme le brossage du poil du chien ou le jeu servent de prétexte à l'exercice physique et à la répétition de mouvements. L'utilisation du chien amène un côté plus ludique qui motive davantage les personnes en processus de réhabilitation que ne le font les outils habituels comme les cannes ou les déambulateurs. Les chiens servent aussi à détourner l'attention de la tâche principale qu'est la rééducation fonctionnelle, qui peut être perçue comme démotivante par les patients. Les chiens permettent également des mouvements plus fluides que les outils traditionnels inanimés. Ils font finalement en sorte que les explications des tâches sont plus facilement assimilées et ces dernières s'effectuent plus naturellement, ce qui permet de mieux travailler avec des gens qui ont des difficultés cognitives. Le chien peut aussi s'adapter à la réalité des différents patients

en plus de leur apporter du soutien et du réconfort dans ce qui est souvent une dure épreuve de leur vie. Ces chiens sont principalement fournis, au Québec, par la fondation Mira.

Dans un tout autre registre, il existe des chiens d'assistance psychologique. Ceux-ci sont formés pour aider les gens qui présentent différents troubles tels que l'anxiété généralisée, le trouble de stress post-traumatique ou encore la dépression. Dans les deux premiers cas, le chien saura reconnaître les signes avant-coureurs d'une crise de panique ou d'une montée de stress. Il y réagira en appliquant différentes techniques apprises pendant sa formation. Il peut, par exemple, faire des points de pression à des endroits stratégiques sur le corps en utilisant son poids ou alors demander à se faire caresser ou à jouer pour détourner positivement l'attention de la personne en crise. Il donnera beaucoup d'affection à son maître pendant cette période pour l'apaiser et lui permettre de se calmer. Bien que cela puisse paraître anodin, ces simples gestes font une grande différence sur le plan de la durée et de l'intensité des crises. La seule présence du chien constitue un élément sécurisant dans un environnement souvent perçu comme étant dangereux. Ce type de chien est également généralement formé à réagir lors de cauchemars récurrents ou de terreurs nocturnes, en réveillant son propriétaire et en sécurisant ce dernier après son réveil. L'intervention aide à procurer un sommeil réparateur et ainsi à réduire les répercussions du manque de sommeil sur la santé.

Un compagnon très semblable, spécifiquement appelé un chien de soutien émotionnel, est maintenant utilisé au Québec, que ce soit dans les tribunaux, les intervenants du Département de la protection de la jeunesse (DPJ), les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) ou les services de police comme soutien psychologique temporaire. On fait appel à lui pour un témoignage ardu lors d'un procès ou d'un interrogatoire par les forces de l'ordre (dans des cas de violences ou d'abus sexuels, par exemple). Ces chiens sont aussi utiles pour calmer les personnes et les encourager dans des moments difficiles, à l'annonce du décès d'un proche, par exemple. Dans ce type de situations, leur présence est un baume efficace. Parmi les organismes qui bénéficient à ce jour de ces chiens, on compte la DPJ de la Montérégie, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, le Service de police de la Ville de Sherbrooke, la DPJ de Longueuil, spécifiquement le Service jeunesse du CISSS de la Montérégie-Est et la Sûreté du Québec.

On forme également des chiens pour des personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme. Les principaux bénéficiaires sont souvent des enfants puisque leurs symptômes et les répercussions que ceux-ci ont sur leur famille sont particulièrement importants à ce stade de leur développement. Dans le même esprit que les chiens d'aide psychologique, les chiens pour personnes présentant des troubles du spectre de l'autisme sont éduqués à accompagner leur bénéficiaire et à savoir prévenir et gérer les crises. Il faut savoir que les personnes autistes sont particulièrement sensibles et réfractaires aux changements dans leur environnement. Le chien est donc utilisé comme un outil favorisant les transitions

entre les différents milieux du quotidien de l'enfant ou de l'adulte. Sa présence a également un effet apaisant sur le stress dans la vie de tous les jours de ces personnes souvent anxieuses. En plus de réorienter l'attention de la personne stressée ou en crise et de la calmer, le chien peut s'assurer que son maître ne se blesse pas physiquement en l'éloignant des dangers ou en le mettant dans une position sécuritaire, en plus de pouvoir aviser quelqu'un de l'entourage qui pourra prendre la relève et assurer la sécurité du bénéficiaire.

Il existe donc une multitude de chiens d'assistance, bien que la majorité d'entre eux ne soient pas très connus du grand public. Chacun d'eux reçoit un entraînement spécifique pour répondre aux besoins d'une clientèle ciblée ou aux attentes particulières du client qui en fait la demande. Les entraîneurs canins innovent sans cesse en trouvant de nouvelles idées pour utiliser les talents naturels des chiens afin d'aider les personnes qui présentent des besoins.

Ce que dit la loi

L'utilisation des chiens d'assistance est régie au Québec par la Charte des droits et libertés de la personne (Légis Québec, 2019, s. p.). Le chien est, en ce sens, reconnu comme un moyen pour pallier un handicap au même titre qu'un déambulateur ou un fauteuil roulant, par exemple. Il est donc interdit de refuser un chien d'assistance en fonction dans les endroits publics de la province (Office des personnes handicapées du Québec, 2013, s. p.). Un refus est passible de poursuite judiciaire par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ). Plusieurs cas font d'ailleurs aujourd'hui office de jurisprudence au Canada (CDPDJ, 2019, s. p.). Cette loi s'applique dans tous les endroits publics hormis les endroits où le refus de ces chiens est justifié pour des raisons de sécurité — comme certaines parties des hôpitaux pour éviter des problèmes de santé aux patients, des usines alimentaires ou des zoos, afin de ne pas provoquer des comportements agressifs chez les animaux. Ces endroits ayant la possibilité de refuser un chien d'assistance doivent cependant s'assurer d'offrir, en compensation, l'aide et les aménagements nécessaires afin que la personne puisse fonctionner sans son chien. Également, ils doivent offrir un endroit où le chien peut être gardé en sécurité et confortablement. Il est aussi à noter qu'aucuns frais supplémentaires ne peuvent être demandés à une personne parce qu'elle a un chien d'assistance avec elle. Ceci inclut des frais de nettoyage dans une chambre d'hôtel ou lors de la location d'une voiture, de même que pour l'obtention d'un siège supplémentaire pour accommoder un chien d'assistance dans un avion. D'ailleurs, ces animaux spéciaux ne voyagent jamais avec les bagages, dans la soute, mais toujours aux côtés de leur maître afin d'éviter la cage, à laquelle ils sont rarement habitués, et, surtout, pour demeurer disponibles pour leur bénéficiaire en cas de besoin pendant le trajet.

De même, aucun propriétaire de logement ou de maison n'est en droit de refuser un locataire parce que ce dernier veut emménager avec son chien d'assistance, et ce, même si les chiens ou autres animaux de compagnie ne sont pas

acceptés dans le logement. Si un bénéficiaire a motif de croire que la présence de son chien d'assistance est la raison pour laquelle un propriétaire lui refuse la location d'un logis, il peut porter plainte à la CDPDJ et obtenir réparation pour ce refus discriminatoire. Le cas peut alors se rendre jusque devant les tribunaux.

Dans un autre ordre d'idées, Martine Lachance (2013) illustre les différents manquements du droit au Québec en ce qui a trait au bien-être animal. Si les droits propriétaires de chiens d'assistance sont bien indiqués dans les textes juridiques, les droits des animaux sont, eux, insuffisants et mal définis. Par exemple, les termes de « souffrance animale » et de « maltraitance animale » ne sont pas élaborés. Il est à noter cependant que, depuis la publication de cet ouvrage, les conditions se sont légèrement améliorées. En effet, depuis 2016, plusieurs espèces, incluant le chien, ne sont plus considérées comme des « biens meubles » et des peines plus sévères attendent ceux qui les maltraitent (Agricultures, Pêcheries et Alimentation Québec, 2020, s. p.).

Bien que la loi protège l'utilisation des chiens d'assistance, il n'est pas rare, encore aujourd'hui, que les bénéficiaires se fassent refuser l'entrée d'endroits publics ou la location de logements à cause de la présence de leur animal. La CDPDJ et les tribunaux québécois traitent de nombreux cas de discrimination basée sur les chiens d'assistance chaque année, que ce soit par mauvaise volonté de la part des propriétaires ou employés, ou par méconnaissance par ces derniers de leurs obligations à l'égard des bénéficiaires de ces chiens.

Les chiens d'assistance dans la littérature scientifique

Plusieurs études ont montré les bienfaits des chiens sur le stress de leur propriétaire ou des personnes qui les côtoient. Notamment, une étude publiée dans l'*International Journal of Workplace Health Management* illustre que la présence de chiens sur les lieux de travail diminue le stress et améliore le moral des employés (Barker, Radolph T. *et al.*, 2012, p. 21-22). Beck et Katcher (2003, p. 83) observent une diminution de la pression artérielle lors de contacts entre les humains et les animaux, ce qui abaisserait également l'activité du système sympathique. Garrity et son équipe (1989, p. 40) ont illustré que l'attachement à un animal de compagnie diminuait la dépression chez les personnes âgées. Les mêmes observations ont été faites chez les étudiants de niveau collégial (Folse *et al.*, 1994, p. 190). La présence d'un chien a donc des effets positifs tant sur le moral que sur le fonctionnement biologique du corps humain. La combinaison de ces deux aspects rend le chien efficace comme stratégie complémentaire pour traiter, mais surtout pour prévenir le stress. Ainsi, même si c'est rarement leur fonction première, les chiens d'assistance sont efficaces pour aider la gestion de l'anxiété de la personne en situation de handicap qu'ils accompagnent, ce qui constitue un avantage non négligeable.

Il va sans dire que l'estime personnelle des gens en situation de handicap peut être mise à rude épreuve dans leur vie quotidienne. Si avoir une bonne estime est un

défi pour n'importe qui, vivre avec un handicap peut sans aucun doute affecter l'image que l'on se fait de soi-même. Ceci est particulièrement vrai chez les enfants, qui sont dans une phase de développement et de recherche de leur identité où ils sont particulièrement sensibles aux critiques. Les animaux de compagnie, y compris les chiens, peuvent avoir un effet bénéfique sur l'estime de ces enfants et sur leur sentiment de sécurité. En effet, en plus de développer une plus grande empathie, les enfants qui ont des animaux de compagnie ont une meilleure estime et une image de leur personne plus satisfaisante que les autres (Poresky et Hendrix, 1990, p. 53 ; Jarvis et Van Houtte, 1995, p. 474-475). Les chiens seraient donc un outil qui permettrait aux personnes en situation de handicap de modifier positivement leur vision d'elles-mêmes.

Les chiens d'assistance ont également un effet positif sur la façon dont les bénéficiaires sont perçus et sur la manière dont on agit avec eux dans les endroits publics. En 1988, des chercheurs ont demandé à des personnes en fauteuil roulant de simuler leurs activités quotidiennes dans des endroits publics une première fois sans chien d'assistance à leurs côtés et une seconde fois avec ce dernier. L'expérience a illustré que la présence d'un chien augmentait de beaucoup la quantité d'interactions (positives) de ces personnes avec des étrangers (Mader *et al.*, 1989, p. 15-29). Quelques années plus tard, les mêmes résultats sont observés (Camp, 2001, p. 509).

En 2001, une expérience mettait en scène une personne en fauteuil roulant, d'abord sans chien, puis avec un à l'apparence négligée, et, finalement, avec un dernier à l'apparence soignée. Il a été possible de confirmer que les gens interagissaient davantage avec la personne en fauteuil roulant lorsqu'elle avait un compagnon canin à ses côtés. Les interactions étaient encore plus nombreuses avec celui à belle apparence, mais même l'animal à l'allure négligée permettait des interactions positives avec les inconnus (McNicholas et Collis, 2000, p. 68). Les chiens sont donc réellement des catalyseurs de relations sociales et ceci est une bonne chose, car ils aident les gens en situation de handicap à sortir de leur solitude et à briser les préjugés à leur égard. Des interactions plus positives peuvent également aider à diminuer l'anxiété de ces personnes dans les endroits publics. Les chiens peuvent donc réellement aider à changer la façon dont les gens perçoivent et apprécient les personnes différentes et peuvent pousser à échanger de l'information et à contrer l'ignorance.

Dans le même ordre d'idées, d'autres études ont également été faites avec des personnes âgées. Les chercheurs ont mesuré les interactions sociales positives dans un parc de maisons mobiles des États-Unis entre les personnes du troisième âge et les autres résidents. Encore une fois, les personnes âgées possédant des chiens avaient de plus nombreuses et meilleures interactions avec leur voisinage que les personnes n'en possédant pas. Les personnes âgées propriétaires d'un ami canin ont également affirmé être plus satisfaites de leur vie sociale que les résidents âgés sans chien (Rogers *et al.*, 1993, p. 269). Sachant que, tout comme les personnes en

situation de handicap, les personnes âgées peuvent souffrir de solitude, la présence d'un chien et l'attachement à ce dernier sont une réponse intéressante au problème d'isolement social.

Les bénéfices apportés par la présence de chiens sur les interactions sociales ont été maintes fois prouvés. Ces derniers sont d'ailleurs utilisés dans les hôpitaux et les centres de soins, car ils favorisent une meilleure ambiance et sont souvent un outil de communication entre les patients et les divers intervenants.

Ceci est aussi vrai chez les adultes que chez les plus jeunes. En effet, dans des cas d'enfants ayant des difficultés sociales variées comme des troubles du langage ou des difficultés d'intégration, le chien peut grandement aider au quotidien. Chez les enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme, les études montrent que la présence d'un chien aide le développement du langage et des aptitudes sociales du jeune patient, en plus de réduire les crises et les comportements négatifs. Il aide aussi à apaiser les relations parfois tendues au sein de la famille. D'abord, les relations entre le parent et l'enfant sont moins mutuellement exclusives et la famille dispose de plus nombreux moments de calme après la venue du nouveau compagnon. D'ailleurs tant le cerveau du parent que celui de l'enfant produisent des hormones qui diminuent le stress à la suite de l'arrivée de l'animal (Fecteau et *al.*, 2017, p. 87-89). Également, le chien aide du chien dans les relations sociales s'explique ainsi :

Les interactions sociales [...] sont en fait gouvernées par des règles et des rituels qui doivent être respectés sous peine de mettre en danger l'ordre social et d'inspirer la crainte. Ainsi, un homme qui adresse la parole à des étrangers sans respecter l'ordre rituel sera perçu comme menaçant. La présence d'un animal permet d'outrepasser la rigidité des rituels de salutation en provoquant une attention conjointe non menaçante. Cette attention conjointe est alors le socle de regards, de salutations ou parfois de conversations qui seront perçus comme anodins [...]. [L]a mention d'un animal de compagnie (par exemple en demandant au patient s'il en possède un) déclenche souvent un discours riche chez un patient par ailleurs assez inhibé. (Servais, 2007, p. 50)

Il devient donc clair que le chien peut aider les personnes en situation de handicap ou avec des défis psychosociaux sur le plan des relations sociales en créant un lien de confiance et d'affection entre lui et son maître et avec les personnes qui l'entourent, par le biais d'une communication non verbale. Somme toute, ce dernier constitue un avantage au quotidien pour ces personnes dont les sorties en public sont éprouvantes.

Par ailleurs, les différentes interventions des spécialistes de la santé auprès de ces individus peuvent représenter un défi de taille, puisque les contacts positifs peuvent être plus complexes et plus longs à établir avec des personnes aux prises avec des difficultés sur les plans social et conversationnel (Servais, 2007, p. 54). Il peut devenir très laborieux, alors, d'interagir avec ces personnes et de les traiter. La

présence du chien semble donc faciliter la tâche des professionnels et de l'entourage des bénéficiaires.

Il faut cependant mettre un bémol à ces résultats. D'abord, l'apport des chiens d'assistance psychologique, comme les chiens pour personnes autistes ou les personnes TSPT, n'est étudié que depuis quelques années (Walter *et al.*, 2017). Les études sont donc peu nombreuses et certaines ont des faiblesses méthodologiques qui rendent leurs résultats peu significatifs. Cela peut se produire pour différentes raisons telles que l'absence d'un groupe témoin et le peu de participants aux études. Plusieurs d'entre elles sont également basées sur des perceptions des participants et non sur des preuves quantifiables et statistiquement significatives (Amiot et Bastian 2015, p. 30 ; Linteau *et al.*, 2019). Plus spécifiquement, il manque d'études qui illustrent le lien entre les chiens et les humains dans d'autres cultures qu'occidentales (Amiot et Bastian, 2015, p. 8).

Il va aussi sans dire que la présence d'un chien dans un foyer apporte son lot d'inconvénients. D'abord, il a besoin de soins qui prennent du temps et le poil qu'il perd demande de l'entretien. Avoir un chien dans tous ses déplacements nécessite aussi une plus grande organisation. Également, bien que des subventions gouvernementales soient disponibles pour assurer les coûts reliés aux soins du chien, celui-ci peut être coûteux, par exemple, dans le cas de problèmes de santé. Une autre problématique concerne la disponibilité des chiens d'assistance qui, souvent, faute de fonds suffisants des petits organismes qui les offrent gratuitement, sont trop peu nombreux pour répondre à la demande.

Un investissement rentable pour tous

Les chiens d'assistance sont bénéfiques dans la vie de la personne qu'ils aident au quotidien, car ils facilitent ses tâches et ont un effet positif supplémentaire insoupçonné sur plusieurs autres aspects. Il faut savoir qu'en plus de tout cela, les chiens d'assistance sont également très rentables pour la société ; effectivement, ils permettent de sauver beaucoup d'argent à l'État. Plusieurs chercheurs américains, au fil des ans, ont montré que les chiens d'assistance permettaient de sauver près de 60 000 \$ en frais publics de soin et d'assistance aux personnes en situation de handicap. Ce calcul se base sur les frais que l'animal permet de sauver annuellement au cours de sa vie active en tant que chien d'assistance (Montminy, 2010, p. 30) — cette période de travail exclut donc les mois d'entraînement du futur aidant canin et ses années de retraite, puisque les chiens sont éventuellement mis au repos pour profiter de la vie lorsqu'ils avancent en âge.

Il va sans dire que la présence d'un chien d'assistance confère une plus grande autonomie aux bénéficiaires. Un chien peut donc, dans certains contextes, apporter des points positifs similaires à la visite à domicile d'une infirmière plusieurs fois par semaine, en plus de réduire les risques de blessures, les problèmes d'ordre psychologique et bien plus. Ajoutons, comme mentionné précédemment, que les

chiens offrent quelque chose que le personnel médical à domicile et en milieu hospitalier peut difficilement offrir : un amour inconditionnel et un lien d'attachement profond, en plus d'un sentiment de sécurité vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il est donc clair que les chiens d'assistance aident à faire des économies publiques et à réduire les besoins de services traditionnels des personnes en situation de handicap de toute sorte.

Il est ainsi possible de constater, à la lecture de la littérature sur le sujet et à l'écoute de témoignages de personnes concernées, que les chiens d'assistance sont véritablement utiles aux gens qu'ils accompagnent, mais aussi aux personnes qui les entourent, permettant alors un bénéfice partagé. Non seulement ces chiens sont capables d'effectuer différentes tâches pour lesquelles ils sont entraînés, dans le but de rendre le quotidien de leur maître plus facile et de donner à ce dernier plus d'autonomie, mais ils ont également une influence bénéfique sur plusieurs autres aspects de la vie de leur humain.

Les chiens ont aussi des effets positifs sur le stress et la santé psychologique de ceux qui les côtoient, en plus d'avoir des retombées sur l'estime et sur la qualité et la quantité des relations sociales des personnes en situation de handicap et, plus généralement, des personnes en position de vulnérabilité comme les malades ou les aînés.

Finalement, les chiens d'assistance ont également un effet avantageux sur les finances publiques en permettant aux gouvernements de faire beaucoup d'économies sur les soins des personnes en situation de handicap. Ils permettent par ailleurs de s'attaquer aux préjugés et d'ouvrir les discussions entre ces personnes et les autres, ce qui encourage l'avancement vers une société plus tolérante et inclusive. En somme, tout le monde gagne à l'arrivée d'un chien d'assistance, surtout le propriétaire en situation de handicap qui, de son côté, trouvera un ami fidèle doté d'un amour inconditionnel.

Je peux moi-même témoigner de tout ce qu'apporte un chien d'assistance dans une vie. En quelques jours, ma chienne est devenue littéralement ma meilleure amie, mon âme sœur. Les bénéficiaires de chiens d'assistance reçoivent souvent le commentaire qu'il est cruel de faire travailler un chien, alors que rien n'est plus faux. Selon mon expérience, les chiens adorent travailler. Il s'agit d'un jeu très amusant pour eux. D'ailleurs, parmi les critères d'évaluation, les entraîneurs regardent toujours si les candidats canins prennent plaisir à travailler et veulent faire plaisir. Dans le cas contraire, ils seront exclus du processus et envoyés dans une bonne famille, comme animal de compagnie. De mon côté, il n'y a pas un seul jour où Sony, ma chienne d'assistance, a mis son harnais sans bouger la queue avec enthousiasme en se plaçant à ma gauche, fébrile de retourner à l'aventure. Ces êtres sont des âmes fabuleuses qui se donnent pour mission d'aider leur humain, qu'ils aiment profondément. Le lien d'attachement entre une personne et son compagnon à quatre pattes est ainsi extrêmement puissant. Et les chiens, qui sont récompensés pour leur

travail uniquement par les câlins et l'amour, sentent toute notre reconnaissance à travers nos gestes tendres et notre bonne énergie.

En ce qui me concerne, Sony aura été le plus beau cadeau que la vie ait pu me faire. Sa tendresse envers moi me remplissait chaque jour d'un sentiment de gratitude profond. Avoir une meilleure amie, toujours positive, qui ne juge pas, pleine de douceur et qui nous comprend parfaitement sans avoir besoin de parler, ça change une vie.

BIBLIOGRAPHIE

- Agricultures, Pêcheries et Alimentation Québec. 2020. « Situation juridique de l'animal ». *MAPAQ*. En ligne. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/santeanimale/securitebea/Pages/situationjuridiqueanimal.aspx>.
- Allen, Karen, et Jim Blascovich. 1996. « The Value of Service Dogs for People With Severe Ambulatory Disabilities: A Randomized Controlled Trial ». *JAMA*, vol. 275, no 13, p. 1001–1006.
- Amiot, Catherine E. et Brock Bastian. 2015. « Toward a Psychology of Human-Animal Relations ». *Psychological Bulletin*, vol. 141, p. 6-47. En ligne. <https://doi.apa.org/doiLanding?doi=10.1037%2Fa0038147>.
- Barker, Radolph T. *et al.* 2008. « Preliminary Investigation of Employee's Dog Presence on Stress and Organizational Perceptions ». *International Journal of Workplace Health Management*, vol. 5, no 1, s. p. En ligne. <https://www.emerald.com/insight/content/doi/10.1108/17538351211215366/full/html>.
- Beck, Alan M. et Aaron H. Katcher. 2003. « Future Directions in Human-Animal Bond Research ». *American Behavioral Scientist*, vol. 47, no 1, p. 79-93.
- Camp, Mary M. 2001. « The Use of Service Dogs as an Adaptive Strategy: A Qualitative Study ». *American Journal of Occupational Therapy*, vol. 55, p. 509-517.
- Caron-Ottavi, Apolline. 2018. « Un chien qui sauve des procès ! ». *Droit-Inc*, 10 décembre, s. p. En ligne. <http://www.droit-inc.com/article23828-Le-chien-qui-sauve-des-proces>.
- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue. 2018. « Un chien de soutien émotionnel accompagne les enfants du programme Jeunesse à La Sarre depuis septembre dernier ». *Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue*, 29 octobre, s. p. En ligne. <https://www.cisss-at.gouv.qc.ca/un-chien-de-soutien-emotionnel->

[accompagne-les-enfants-du-programme-jeunesse-a-la-sarre-depuis-septembre-dernier/](#).

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. 2019. « Le chien d'assistance et le chien guide ». *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. En ligne. <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/medias/notre-avis/Pages/chien.aspx>.
- Crawford, R. D. 2019. « Chiens au Canada ». Dans *L'Encyclopédie canadienne*, 17 mai, s. p. En ligne. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chien>.
- Duncan, Susan. 2000. « Apic State-Of-The-Art Report: The Implications of Service Animals in Health Care Settings ». *American Journal of Infection Control*, vol. 28, no 2, p. 170-180.
- Elkouri, Rima. 2018. « Nana veille sur toi ». *La Presse*, 6 mai, s. p. En ligne. http://plus.lapresse.ca/screens/ec9277fb-a074-43f1-a81d-b1a40288de5b_7C_o.html.
- Fecteau, Stephanie-M. *et al.* 2017. « Parenting Stress and Salivary Cortisol in Parents of Children With Autism Spectrum Disorder: Longitudinal Variations in the Context of a Service Dog's Presence in the Family ». *Biological Psychology*, vol. 123, p. 187-195.
- Fitzgerald, Scott *et al.* 2002. « Benefits of Assistance Dogs: A Review ». *Rehabilitation Psychology*, vol. 47, no 3, p. 251-277.
- Folse, Eileen *et al.* 1994. « Animal-Assisted Therapy and Depression in Adult College Students ». *Anthrozoos*, vol. 7, p. 188-194.
- Fondation des Lions du Canada chiens-guides. 2019. *Fondation des Lions du Canada chiens-guides*. En ligne. <http://www.chiens-guides.com/about.html>.
- Fondation Mira. 2019. *Mira*. En ligne. <https://www.mira.ca/fr>.
- Ganong, William Francis. 1995. *Review of Medical Physiology*. 17^e éd. Norwalk : Appleton Lange, 781 p.
- Garrity, Thomas *et al.* 1989. « Pet Ownership and Attachment as Supportive Factors in the Health of the Elderly ». *Anthrozoos*, vol. 3, p. 35-44.
- Jarvis, Patricia et Beth Van Houtte. 1995. « The Role of Pets in Preadolescent Psychosocial Development ». *Journal of Applied Developmental Psychology*, vol. 16, p. 463-479.
- Lachance, Martine. 2013. « La souffrance animale dans les droits québécois et canadien ». Dans *Souffrance animale. De la science au droit*. Sous la dir. de Thierry Auffret Van der Kemp et Martine Lachance. Montréal : Éditions Yvon Blais, p. 279-290.
- Légis Québec. 2019. « Charte des droits et libertés de la personne ». *Légis Québec*. En ligne. <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>.

- Les chiens Togo. 2019. *Les chiens Togo*. En ligne. <https://leschienstogo.com/>.
- Linteau, Isabelle, Marie-Hélène Raymond, Chloé Gaumont *et al.* 2019. *Effets des chiens d'assistance et des animaux de compagnie chez les personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme ou un trouble de stress post-traumatique*. Québec : INESSS, 99 p. En ligne. <https://www.inesss.qc.ca/publications/repertoire-des-publications/publication/effets-des-chiens-dassistance-et-des-animaux-de-compagnie-chez-les-personnes-presentant-un-trouble-du-spectre-de-lautisme-ou-un-trouble-de-stress-post-traumatique.html>.
- Mader, Bonnie *et al.* 1989. « Social Acknowledgments for Children with Disabilities: Effects of Service Dogs ». *Child Development*, vol. 60, no 6, p. 1529-1534.
- McNicholas, June et Glyn Collis. 2000. « Dogs as Catalysts for Social Interactions: Robustness of the Effect ». *British Journal of Psychology*, vol. 91, p. 61-70.
- Montminy, Karina. 2010. « Le chien d'assistance pour enfants présentant un trouble envahissant du développement : moyen pour pallier le handicap au sens de la charte des droits et libertés de la personne ». *Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse*. En ligne. http://www.cdpdj.qc.ca/publications/Avis_Chien_assistance_Enfants_TED_2010.pdf.
- Office des personnes handicapées du Québec. 2013. « Le chien d'assistance et la Charte ». *Express-O*, vol. 7, no 8, 24 mai, s. p. En ligne. <https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/cyberbulletins-de-loffice/express-o/volume-7-numero-8-24-mai-2013/actualites/le-chien-dassistance-et-la-charte.html>.
- Ollivier, Morgane. 2017. « Reconstruire et comprendre l'histoire de la domestication du chien grâce à la paléogénétique ». *Les nouvelles de l'archéologie*, vol. 148, p. 50-55. En ligne. <http://journals.openedition.org/nda/3728>.
- Poresky, Robert H. et Cristina Hendrix. 1990. « Differential Effects of Pet Presence and Pet-Bonding on Young Children ». *Psychological Reports*, vol. 67, p. 51-54.
- Rogers, John *et al.* 1993. « The Role of Pet Dogs in Casual Conversations of Elderly Adults ». *The Journal of Social Psychology*, vol. 133, p. 265-77.
- Servais, Véronique. 2007. « La relation homme-animal. La relation à l'animal peut-elle devenir significative, donc thérapeutique, dans le traitement des maladies psychiques ? ». *Enfances & Psy*, vol. 35, no 2, p. 46-57.
- Ville de Sherbrooke. 2019. « Kanak : premier chien policier au soutien des victimes du Québec ». *Ville de Sherbrooke*. En ligne. https://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fileadmin/fichiers/police/publications/Bilan_Kanak.pdf.

Walther, Sandra, Mariko Yamamoto, Abigail Paige Thigpen *et al.* 2017.
« Assistance Dogs: Historic Patterns and Roles of Dogs Placed by ADI or IGDF Accredited Facilities and by Non-Accredited U.S. Facilities ». *Front Vet Sci*, vol. 4, no 1, s. p. En ligne.
<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5243836/>.

Notice biobibliographique

Elisanne Pellerin est doctorante en sciences politiques et chargée de cours à l'UQAM. Elle s'intéresse aux enjeux de l'immigration, du développement du Sud et du racisme. Elle est atteinte de paralysie cérébrale et bénéficie de l'aide d'un chien d'assistance dans sa vie quotidienne. Les questions de la relation entre l'humain et l'animal présentent donc un intérêt pour elle puisqu'elle peut en faire l'expérience dans sa vie personnelle et apporter un point de vue particulier en ce sens.